

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 19 JUIN 2023**

<b>Président</b>	Jackie GOULET CLAISSE
<b>Etaient Présents</b>	Chantal BERICH, François BREE, Bernadette BUTY, Joëlle DELAGARDE, Anne FAUCOU, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Joël NAU, Paul NICOLAS, Nadine SCULO, Jacqueline TARDIVEL - Administrateurs.
<b>Etaient absents excusés</b>	Jean-Pierre BACHOWICZ, représenté par Mme Joëlle DELAGARDE Gaëtan BEILLARD, représenté par Mme Anne FAUCOU Sylvie GAREL, représentée par Mme Béatrice GUILLON Gilles TALLUAU, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE Béatrice BERTRAND Arnaud BOUCHET Edwige CHOUTEAU Marie-Claude CORNIL, Antony LEQUEUX Jean-Christophe LOUVET Claude POIRIER

**N°2023 – 18 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT DE 3 806 765€ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION ENERGETIQUE « JEHAN ALAIN » A SAUMUR**

**PLAN DE FINANCEMENT :**

L'OPH Saumur Habitat a décidé de réhabiliter 4 tours de son patrimoine situées au 132 / 150 / 184 et 202 rue Jehan Alain à SAUMUR. Cette réhabilitation lourde s'inscrit dans le cadre du NPRU.

Le détail du plan de financement actualisé pour cette opération est présentée ci-dessous :

**Coût des travaux**

Travaux.....	5 271 654 €
Honoraires.....	503 845 €
Révision .....	316 500 €
<b>Montant global de l'opération .....</b>	<b>6 091 999 €</b>

... / ...

... / ...

### Financements

Prêt Action Logement .....	1 847 415 €
Prêt CDC .....	3 806 765 €
Subvention ANRU.....	283 083 €
Fonds propres .....	154 736 €
<b>Montant global du financement .....</b>	<b>6 091 999 €</b>

### CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPRUNT ACTION LOGEMENTS

Pour le financement de cette opération, Saumur Habitat est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt pour un montant total de 3 806 765 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

#### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM ECO-PRET
<b>Montant :</b>	1 134 000 €
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	25 ans
<b>-Durée de la phase de préfinancement:</b>	0 mois
<b>-Durée de la phase d'amortissement :</b>	25 ans
Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	néant
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt <b>-0,25 %</b> <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité » (DR)
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0%

## Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM
<b>Montant :</b>	2 672 765 €
<b>Durée totale de la Ligne du Prêt :</b>	35 ans
<b>-Durée de la phase de préfinancement:</b>	0 mois
<b>-Durée de la phase d'amortissement :</b>	35 ans
Dont durée de la phase du différé d'amortissement :	néant
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0,60 %</b>  <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
<b>Typologie Gissler :</b>	<b>1A</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</b>
<b>Modalité de révision :</b>	Double révisabilité » (DR)
<b>Taux de progressivité de l'échéance :</b>	0%

### A CET EFFET, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **AUTORISE LA REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 3 806 765 € (TROIS MILLIONS HUIT CENT SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE CINQ EUROS) AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION AUX CONDITIONS DEFINIES CI-DESSUS POUR LE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION ENERGETIQUE « JEHAN ALAIN » A SAUMUR,**
- **AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL A SIGNER SEUL LE CONTRAT DE PRET REGLANT LES CONDITIONS DE CES LIGNES DE PRETS ET LES DEMANDES DE REALISATION DE FONDS,**
- **AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL A SOLLICITER LE CAS ECHEANT LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE A HAUTEUR DE 100 % AFIN QU'IL DELIBERE POUR LA GARANTIE DE CET EMPRUNT.**

Pour extrait conforme,  
SAUMUR, le 19 juin 2023



LE DIRECTEUR GENERAL  
Philippe PLAT

Accusé de réception en préfecture  
049-274900026-20230619-CA-2023-18-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023